AVISU CESEC 2026-22[1]
AVIS CESEC 2026-22

Rilativu à
Relatif à

L'acquistu di u ritrattu di Pasquale Paoli da Henry Benbridge [2]

L'acquisition du portrait du Pasquale Paoli par Henry Benbridge

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;
***Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

Vistu a lettera di prisentazione di u 21 d'ottobre di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **l'acquistu di u ritrattu di Pasquale Paoli da Henry Benbridge ;**
***Vu** la lettre de saisine du 21 octobre 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur l'acquisition du portrait du Pasquale Paoli par Henry Benbridge ;*

Après avoir entendu, Madame Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, du Mécénat, de l'audiovisuel, de la vie associative et des sports ;

À nant'à u raportu di PAT O'BINE, per a cummissione azzione culturale, audiuvisivu è patrimoniu, adunita ghjovi u 29 di d'ottobre di u 2026 ;
Sur rapport de PAT O'BINE, pour la commission azzione culturale, audiovisuel patrimoine, réunie jeudi 29 octobre 2026.

[1]Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Votants : 49
NPAV : 1 (SANTONI.P)
Abstention : 1 (BOUDA.G)
Contre : 0
Pour : 47

[2] Rapport AC 2026/02/270

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Marti u 03 di nuvembre di u 2026, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Dans le cadre de la politique de sauvegarde, de réappropriation et de valorisation du patrimoine historique et culturel qu'elle poursuit depuis 2017, la Collectivité de Corse envisage l'acquisition du portrait de Pasquale Paoli réalisé en 1768 à Corti par le peintre américain Henry Benbridge.

Il s'agit d'une œuvre monumentale, réalisée du vivant de Pasquale Paoli alors qu'il était à la tête de l'Etat corse indépendant. De ce fait, elle constitue un témoignage historique et artistique majeur de cette période et de son rayonnement international.

Commandée par James Boswell, elle a successivement appartenu à plusieurs collections prestigieuses en Europe et aux États-Unis, avant de revenir en Corse en 2020.

Initialement proposé à 700 000 €, son prix a été ramené à 320 000 € à l'issue de négociations engagées depuis 2023.

Le tableau a vocation à intégrer les collections publiques de la Collectivité de Corse, contribuant ainsi à leur enrichissement et à la transmission de l'histoire insulaire aux générations futures, mais aussi à une démarche plus vaste de reconnaissance, de réappropriation de notre histoire commune.

En préambule, **le CESECC tient à souligner** l'intérêt historique, artistique et patrimonial exceptionnel du portrait de Pasquale Paoli réalisé en 1768 par Henry Benbridge. **Il accueille** avec satisfaction la perspective de voir cette œuvre majeure intégrer définitivement les collections publiques de la Corse.
Il salue la volonté de la Collectivité de Corse de poursuivre sa politique de sauvegarde, de réappropriation et de valorisation du patrimoine historique et culturel insulaire.

<u>Une acquisition majeure pour la mémoire et le patrimoine corses :</u>

Le CESECC souligne la portée historique et symbolique de cette acquisition. Cette œuvre constitue un témoignage exceptionnel de l'histoire insulaire et du rayonnement de la Corse dans l'Europe des Lumières.

Il considère que son entrée dans les collections publiques participe pleinement à la réappropriation de l'histoire de la Corse et à sa transmission aux générations futures.

<u>Une politique d'acquisition à inscrire dans une démarche financière responsable :</u>

Le CESECC prend acte des négociations conduites par la Collectivité de Corse, qui ont permis de ramener le prix initialement demandé de 700 000 € à 320 000 €.

Il relève toutefois les fortes variations de prix constatées sur le marché de l'art, notamment à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, et **souligne** la nécessité de

maintenir une vigilance particulière sur les conditions d'acquisition des œuvres patrimoniales.

À cet égard, **il considère** que la politique d'enrichissement des collections publiques doit continuer à s'appuyer sur des expertises permettant de garantir la juste appréciation de la valeur marchande des œuvres et la bonne utilisation des deniers publics.

Une valorisation muséale et territoriale à développer :

Le CESECC est satisfait de la perspective de présentation de cette œuvre au Musée de la Corse, contribuant ainsi à l'enrichissement de ses collections et à son rayonnement culturel.

Il souligne l'intérêt d'inscrire cette acquisition dans une démarche de valorisation plus large, notamment à travers la « *Strada Paolina* », afin de mettre en réseau les lieux de mémoire et les sites patrimoniaux liés à Pasquale Paoli.

Il considère qu'une telle approche permettrait de renforcer la cohérence de l'offre culturelle et patrimoniale du territoire tout en contribuant à son attractivité.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI

Explication de vote de Gérôme BOUDA, représentant les associations de promotion du cinéma et du cinéma corse

« Je partage pleinement l'intérêt historique et patrimonial de cette acquisition, et salue les négociations conduites par la Collectivité de Corse.

Je m'abstiens toutefois, pour deux raisons.

D'une part, ce n'est pas le prix consenti pour cette œuvre essentielle qui m'interroge, mais la manière dont il a été déterminé. Présenté aux enchères publiques le 21 juin 2026 sur une estimation de 200 000 à 300 000 €, le tableau n'y avait pas trouvé preneur, sans que l'on sache si un prix de réserve avait été fixé. La détermination de sa valeur ne me paraît donc pas entièrement éclaircie.

D'autre part, la présentation de l'œuvre au Musée de la Corse est une bonne chose. À défaut d'une stratégie d'ensemble de valorisation du patrimoine pictural, plastique et photographique de la Collectivité de Corse, elle semble être pour l'instant la seule perspective. Dans le prolongement de l'avis CESEC 2025-29 sur les projets scientifiques et culturels des musées, cette stratégie mériterait d'être précisée et renforcée.

Cette abstention exprime une attente, et non une opposition au principe de l'acquisition. »